

K.W.
Résidence du Ruanda
Territoire de Kibungu

N° 155/LD.



Kibungu, le 14 août 1957.-

N°

/Just. 1/02/LD.

OBJET:

Permis de port d'arme
Affaire: Salim bin Nassor Et Farsy.
Réf. R.I. n° 5386 R.M.P. 10986/V.E.

A Monsieur le Substitut du Procureur du Roi

à

K I G A L I . -

Monsieur le Substitut,

En référence de l'affaire reprise en marge,
j'ai l'honneur de vous faire tenir mon procès-verbal
n° 155/LD. qui un est l'exécution.-

L'Officier de Police Judiciaire,
L. DE ZUTTER.-

Residence du Ruanda
Territoire de Kibungu

PRO-JUSTITIA.

L'an mil neuf cent cinquante sept, le treizième jour du mois d'août, Nous De Zutter, Luc, R. H. Officier de Police Judiciaire à compétence générale à Kibungu, nous y trouvant avons pris des renseignements chez le Comptable des Colonies au bureau de Kibungu pour ce qui concerne le permis de port d'arme du sieur Salim bin Nassor Et Farsy et constaté ce qui suit:

Salim bin Nassor est titulaire d'un permis de port d'arme N° 923/93/57, délivré à Kibungu le 19/3/57.-

Je jure que présent procès-verbal est sincère.-

L'Officier de Police Judiciaire,
L. DE ZUTTER.-



Résidence du Rwanda
Territoire de Kibungu

PRO-JUSTITIA.

L'an mil neuf cent cinquante sept, le treizième jour du mois d'août, Nous De Zutter, Luc, R. H. Officier de Police Judiciaire à compétence générale à Kibungu, nous y trouvant avons pris des renseignements chef le Comptable des Colonies au bureau de Kibungu pour ce qui concerne le permis de port d'arme du sieur Salim bin Nassor Et Farsy et constaté ce qui suit:

Salim bin Nassor est titulaire d'un permis de port d'arme N° 923/93/57, délivré à Kibungu le 19/3/57.-

Je jure que présent procès-verbal est sincère.-

L'Officier de Police Judiciaire,
L. DE ZUTTER.-

